

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les règles de conduite et de sécurité relatives aux engins conformément à l'article R 4323-55 du Code de Travail. • Pouvoir obtenir l'autorisation de conduire des chariots à flèches télescopique sur tourelle, conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R 482 M de la CNAM.
Public	Toutes personnes ayant à conduire des engins de chantier équipés MRT
Prérequis	Savoir communiquer dans la langue française
Durée	1 jour soit 7 heures
Date – Planning – Délai d'accessibilité	Sessions tout au long de l'année – planning disponible sur le site internet au semestre – Accessible en 1 journée
Modalité d'accès	Financement personnel – plan de formation entreprise- Fonds FNE – POE – AIF France Travail
Lieu	En entreprise
Coût	Nous consulter
Nb participants	1 à 8 participants

Programme Pédagogique

Modules :

- Adéquation du chariot aux travaux à réaliser
- Vérifications et essais de prise de poste
- Mise en station et balisage de la zone d'évolution
- Elingage de charges
- Prise, déplacement, dépose de charges diverses avec précision (analyse des pratiques, rappel des consignes, commentaire)
- Exercice de reprise du ballant
- Manoeuvre sans visibilité (gestes de commandement)
- Opérations de fin de poste, compte rendu des anomalies
- Analyse des pratiques et commentaires

Méthode pédagogique

Démonstrative, interrogative, de découverte et expérientielle

Moyens pédagogiques

Matériels : Salle de formation, ordinateur, vidéoprojecteur, livret pédagogique, MRT

Humains : 1 formateur

Modalités d'évaluation

Avant la formation :

QCM de positionnement – 5 questions : Test de positionnement Autorisation de conduite complément pratique au CACES® R482

Après la formation :

QCM validation des acquis – 20 questions : Test de validation des acquis Autorisation de conduite complément pratique au CACES® R482

- Mise en situation dans des environnements pédagogiques sans risques sous la supervision du formateur

Numéro du document
 AF-ENG-50.21-R

Indice
 A

Statut
 BPA

Date de la version
 16/10/2025

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

N'hésitez pas à nous contacter. Nous analyserons avec vous la meilleure formule de formation adaptée à votre situation. Retrouvez plus d'informations sur l'accès à la formation pour les personnes en situation d'handicap sur le site de l'AGEFIPH - Référent PSH : Christine MEROUZE (02 33 23 19 91)

Contacts

Administratif et Commercial : Maeva TYMEN

Mail : accueil@academydelaformation.com

Taux de réussite en 2024 : - %

Taux de satisfaction 2024 : - /5 - - %